



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du baccalauréat - Situation des enseignants de physique appliquée

Question écrite n° 13059

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs certifiés de physique appliquée, dans le cadre de la réforme du baccalauréat. La réforme du baccalauréat prévoit la suppression des filières classiques, littérature (L), économique et social (ES) et scientifique (S), afin de les remplacer par des spécialités que pourront choisir les élèves en fonction de leur projet professionnel. Ainsi dès la première, les lycéens suivront un tronc commun et auront à choisir trois matières de spécialité en classe de première puis deux, en classe terminale. La liste des spécialités présente trois matières purement scientifiques que sont les sciences de la vie et de la terre, la physique-chimie et les mathématiques. Dans le cadre du tronc commun, une nouvelle discipline transversale fait son apparition, les humanités scientifiques et numériques. Cette nouvelle discipline transversale intégrera, par définition, des enseignements variés et ne dépendra plus d'un professeur spécifique. Aussi, les professeurs de physique appliquée déjà mis au ban par la réforme de 2011 se retrouvent une nouvelle fois très inquiets. La réforme de 2011 a déjà eu comme conséquence la réduction des heures de sciences mais a surtout supprimé la dénomination « physique appliquée », désignant les sciences physiques dans le *cursus* technologique. C'est pourquoi, une passerelle permettait alors à des professeurs de physique appliquée (poste L1510) d'être recrutés sur des postes de physique-chimie (poste L1500). La réforme à venir aura pour conséquence également la réduction des heures de sciences du fait de la réduction des effectifs d'élèves qui s'orienteront vers les sciences et plus spécifiquement vers la physique. Face à l'inquiétude grandissante des professeurs certifiés de physique appliquée, il lui demande qui seront les professeurs qui auront à charge l'enseignement de la discipline transversale « humanités scientifiques et numériques » présente au sein du tronc commun et qui seront les professeurs sauvegardés, en fonction de quelle discipline scientifique et de quel diplôme.

Texte de la réponse

La préservation et le développement de l'enseignement des sciences et notamment des sciences physiques ont été largement pris en compte dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique. Les principaux textes réglementaires concernant le nouveau baccalauréat 2021 et l'organisation et les horaires des classes de lycée d'enseignement général et technologique (arrêtés du 16 juillet 2018), ont été publiés au Journal officiel du 17 juillet dernier. En classes de première et de terminale, à compter respectivement des rentrées 2019 et 2020, la disparition des séries générales vise à limiter les effets d'une trop grande hiérarchisation entre les filières et à permettre aux élèves de se construire progressivement des profils d'études plus pertinents par rapport à leur choix et plus adaptés aux formations de l'enseignement supérieur, sans pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal permet de choisir des combinaisons d'enseignements scientifiques variées : à titre d'exemple en classe de terminale : mathématiques-sciences de la vie et de la terre, mathématiques-physique-chimie, mathématiques-sciences de l'ingénieur avec un supplément de deux heures de physique-chimie, mathématiques-numérique et sciences informatiques. Les élèves souhaitant centrer leur formation sur les sciences expérimentales et en particulier sur la physique-chimie choisie en tant qu'enseignements de spécialité,

pourront au total bénéficier de 4 heures hebdomadaires d'enseignement en classe de première, et de 6 heures hebdomadaires en classe de terminale. Dans le cycle terminal de la voie générale à compter respectivement des rentrées 2019 et 2020, un enseignement scientifique commun de deux heures hebdomadaires est créé, auquel les professeurs de sciences physiques, de sciences de la vie et de la terre ou de mathématiques pourront apporter leur contribution. De même, il n'est pas envisagé de supprimer la possibilité accordée aux professeurs de physique appliquée d'être recrutés sur des postes de physique-chimie. Cette discipline, dans toutes ses composantes, est largement présente dans les séries de la voie technologique Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), Sciences et technologies de laboratoire (STL), Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). A titre d'exemple, les élèves des séries STI2D et STL pourront choisir un enseignement de spécialité de « physique-chimie et mathématiques » de 5 à 6 heures hebdomadaires dans le cycle terminal, permettant d'organiser des passerelles pédagogiques entre ces deux disciplines afin que les élèves puissent enrichir la compréhension de concepts communs et l'assimilation de méthodes partagées, ceci dans une perspective de renforcement des possibilités d'études supérieures. En série ST2S, un enseignement de spécialité de « physique-chimie pour la santé » de 3 heures hebdomadaires en classe de première et en série STL, un enseignement de spécialité de « sciences physiques et chimiques en laboratoire » de 9 heures en classe de première et de 13 heures en classe de terminale sont prévus. Pour assurer ce type d'enseignements, les professeurs de physique appliquée trouveront toute leur place. Il convient d'ajouter que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour ce qui concerne dans un premier temps les classes de première. Les programmes ont été publiés en janvier 2019 au bulletin officiel de l'éducation nationale. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, il n'y a pas lieu de nourrir des inquiétudes quant à la situation des professeurs de physique appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13059

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8964

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3607